



# HAYBACHDBAN

Septembre 2008

LETTRE BIMESTRIELLE DE LA REPRESENTATION DU CNA EN FRANCE

N° 11

## Éditorial

### JOURNÉE INTERNATIONALE DES PEUPLES AUTOCHTONES

En 1994, l'Assemblée générale des Nations Unies a décidé que la Journée internationale des populations autochtones serait célébrée chaque année le 9 août pendant la Décennie internationale des populations autochtones (résolution 49/214 du 23 décembre). Dans sa résolution 59/174 du 20 décembre 2004, dans laquelle elle a proclamé la deuxième Décennie internationale des populations autochtones (2005-2014), l'Assemblée a également décidé de continuer, durant la deuxième Décennie, à célébrer chaque année à New York, à Genève et dans les autres bureaux de l'ONU la Journée internationale des populations autochtones, de demander au Secrétaire général de financer la célébration de la Journée au moyen des ressources existantes et d'encourager les gouvernements à la célébrer sur le plan national.



## SOMMAIRE

- **Éditorial** : La Journée Internationale des Peuples Autochtones
- **Actualités** : Appel à la désobéissance civile
- **Dossier** :  
- Négationnisme :  
Réponse de Monsieur Arménag Aprahamian au CRDA
- **Nouvelles du Djavakhk** :  
- L'Union des Volontaires Arméniens condamne l'agression de la Géorgie.
- **Regards sur** : L'Art et la Philosophie Հայ
- **Annonces** : Rentrée scolaire 2008 - 2009

## Actualités

### Appel à la désobéissance civile

Arménag Aprahamian, membre du Conseil National Arménien lance un appel à la désobéissance civile en direction des Arméniens de la province de Samtskhe-Javakhk-Tzaghka.

Les Arméniens de la province de Samtskhe-Javakhk-Tzaghka ne doivent pas combattre d'autres peuples frères pour servir de chaire à canon dans l'armée géorgienne.

A l'heure du conflit entre la Géorgie et l'Ossétie, utilisant des moyens militaires de grande envergure, l'agression de l'armée géorgienne affecte la région arménienne de Samtskhe-Javakhk-Tzaghka.

Malgré un calme relatif, suite aux violences du mois de juillet 2008, les problèmes s'accumulent en direction des jeunes arméniens.

Les familles arméniennes doivent tout faire actuellement pour s'opposer au recrutement dans l'armée géorgienne en direction de la ligne de front russo-géorgienne.

Il est impensable que la jeunesse arménienne de la province de Samtskhe-Javakhk-Tzaghka réponde favorablement à l'enrôlement forcé dans l'armée géorgienne contre l'Ossétie du sud ou l'Abkhazie.

Les Arméniens de Samtskhe-Javakhk-Tzaghka ne perçoivent pas la Géorgie comme leur patrie, et dans ce cas, ils n'ont aucun désir de s'engager dans une guerre et de se sacrifier pour protéger les intérêts de l'État Géorgien.

Dès le 8 août, les autorités géorgiennes ont annoncé une mobilisation générale des forces de réserve et les jeunes en âge de servir ont été interdits de voyager à l'extérieur de la Géorgie. Les autorités géorgiennes ont imposé la loi martiale et ont déclaré que parmi ceux qui sont en réserve, ceux qui ne se sont pas présentés à des bureaux de recrutement et ont refusé de participer à la guerre contre les Ossètes, seront condamnés à l'emprisonnement pour une durée de 4 ans.

Les jeunes arméniens en âge de servir qui cherchent des moyens afin de ne pas tomber entre les mains des autorités géorgiennes doivent s'organiser.

Le Conseil National Arménien rappelle à tous ses concitoyens que conformément à la Déclaration relative aux Droits des Arméniens d'Arménie Occidentale votée par l'Assemblée Nationale d'Arménie Occidentale, le 20 janvier 2007 et plus généralement la Déclaration relative aux Droits des Peuples Autochtones votée par l'Organisation des Nations Unies le 17 septembre 2007, ci-joint :

### Article 11

Les Arméniens d'Arménie Occidentale ont droit à une protection spéciale et à la sécurité en période de conflit armé.

Les États doivent respecter les normes internationales relatives à la protection des populations civiles dans les situations d'urgence et de conflit armé, en particulier la quatrième Convention de Genève de 1949 et s'abstenir :

- a) de recruter contre leur gré des Arméniens d'Arménie Occidentale dans leurs forces armées, en particulier pour les utiliser contre d'autres peuples;
- b) de recruter des enfants dans leurs forces armées, quelles que soient les circonstances;
- c) de contraindre les Arméniens d'Arménie Occidentale à abandonner leurs terres, territoires ou moyens de subsistance, ou de les réinstaller dans des centres spéciaux à des fins militaires;
- d) de contraindre des Arméniens d'Arménie Occidentale à travailler à des fins militaires dans des conditions discriminatoires, quelles qu'elles soient.

Conformément au Droit International, l'utilisation à des fins militaires des Peuples Autochtones contre d'autres Peuples Autochtones est dénoncée par l'ONU, à ce titre que vous soyez Arméniens, sous occupation turque ou géorgienne, vous n'avez aucune obligation de servir une armée étrangère qui intentionnellement envisage de détruire une partie de vous-mêmes, une partie de votre peuple.

## Manifestation culturelle

### Clôture de la manifestation culturelle « Regards sur l'Arménie Occidentale »

L'Assemblée des Arméniens d'Arménie Occidentale tient à remercier la Mairie de Paris, la Maison des Associations du 16<sup>ème</sup> arrondissement pour ce second évènements qui s'est déroulé entre le 16 et 30 juin 2008.

Les conférencières et conférenciers ont été encouragés par un public de qualité.

L'Art du Café chez les Arméniens, d'apprendre le pourquoi, du comment ce breuvage est important et cérémonial chez les Arméniens.

Ainsi que de découvrir l'histoire de nos ancêtres ... les Arméniens remontant à 7.500 ans avant JC révélant la créativité et la spiritualité de ce peuple bâtisseur d'édifices pluri millénaire.

Nous avons proposé au public de faire connaissance avec la région de Karin (Erzurum) d'hier à aujourd'hui

Un carrefour en Arménie Occidentale de la route de la soie, des épices et de nos jours devenue énergétique.

Le public a découvert comment vivent les Arméniens d'Arménie Occidentale de cette région.

Il a pu aussi découvrir pendant la deuxième semaine l'histoire du commerce et de l'Artisanat en Arménie Occidentale, avec ces routes maritimes, terrestres ainsi que son artisanat pluri millénaire.

L'Assemblée des Arméniens d'Arménie Occidentale a clôturé le cycle de conférences, projections et débats par la musique classique arménienne.



D'où vient cette musique classique arménienne, le pourquoi, le quand et comment cette musique a influencé plusieurs compositeurs ainsi qu'elle continue à influencer des groupes musicaux de par le monde?

L'Assemblée des Arméniens d'Arménie Occidentale remercie les conférencières et conférenciers de nous avoir apportés leurs connaissances et compétences ainsi que le public pour nous avoir encouragé.

## La réponse de Monsieur Arménag Aprahamian au CRDA

J'ai souhaité répondre au CRDA par un courrier adressé le 08 août 2008 précisant la teneur de la résolution votée par le CNA concernant le Génocide des Arméniens.

Le CRDA n'a donc pas pris en compte notre déclaration, et s'efforce par des "analyses" adressées à diverses autorités et personnalités de vouloir faire imposer par un texte de loi, une version falsifiée de la réalité historique, une version falsifiée de l'histoire du Génocide des Arméniens.

Voici ci-dessous, le détail du courrier.

Analyse du CRDA et Information citoyenne des Maires de France en réunion d'Assemblée générale annuelle de leurs Associations départementales.

Le CRDA se fait l'écho de la vive inquiétude de citoyens à l'égard des États. En effet, s'agissant de la situation actuelle au sujet de déni du Génocide de 1915 qui semble se mettre en place au niveau international, le CRDA propose l'analyse suivante.

Face à l'eurocentrisme de Bruxelles qui occulte le négationnisme d'État de la Turquie candidate à l'Union européenne, le Sénat français tarde à examiner la proposition de loi N°20 (2006-2007).(\*1) Cette proposition votée le 12 octobre 2006 par l'Assemblée nationale, tend en effet à réprimer la contestation de l'existence du Génocide arménien -un génocide qui fut perpétré en 1915 dans l'Empire ottoman par le Gouvernement jeune-turc raciste de l'époque. Ce nettoyage ethnique par exterminations encadrées et par déportations légalisées -ravagées d'exactions et de déshumanisations- fit un million et demi de victimes dans les familles arméniennes. (\*2)

**Réponse de AA : Un génocide lorsqu'il est arménien signifie qu'il y aurait une façon arménienne de tuer des individus, ce qui ne peut pas être acceptable et ce qui est fortement reprochable, puisqu'il enfonce les Arméniens dans une idéologie du crime.**

**Le Génocide des Arméniens a été perpétré de 1894 à 1923, par les gouvernements turcs successifs, tous aussi racistes les uns que les autres.**

**Il fit plus de deux millions de victimes.**

**Il a été la réponse apportée par les Turcs, à la question nationale arménienne, nation autochtone qui a une histoire de plusieurs milliers d'années sur ses terres.**

Un génocide est irréversible, irréparable. Il brise la chaîne de la transmission humaine, il chasse la Mort -ce chaînon naturel qui relie une génération à l'autre- et la remplace par le meurtre prémédité. Aujourd'hui, le négationnisme, n'est pas une simple manifestation caractérisée d'ignorance ou de paresse intellectuelle de la part d'un profane. Le négationnisme, c'est vouloir nier le crime absolu, c'est vouloir symboliquement exterminer une deuxième fois en non-dit. Du registre économique politique international en cherchant à nier le passé, on passe au terrain psychosociologique quotidien en banalisant l'impunité et la déshumanisation jusqu'au niveau de l'Inconscient collectif.(3\*)

**Réponse de AA : Le négationnisme, c'est vouloir nier le crime absolu, c'est vouloir symboliquement exterminer une deuxième fois en non-dit.**

**C'est exactement ce qui se produit quand une organisation comme le CRDA émet une analyse dépourvue de réalité historique et politique, on banalise toujours ainsi l'impunité et la déshumanisation d'une question liée à l'existence d'une nation, à ses droits maintes fois reconnues, à sa capacité de se reconstituer dans le temps.**

En plus, il faut savoir qu'Ankara bétonné dans son idéologie kémaliste consacre des budgets pour son négationnisme d'Etat.(4\*) Avec sa structure de fonctionnaires nationalistes et d'historiens idéologues faussaires de l'Histoire -jusqu'à fausser l'identité républicaine de la Turquie (5\*)- cet État consacre un budget en dizaine de millions de dollars en lobbying international.(6\*) Les réseaux consulaires turcs ne manquent pas aussi de mobiliser leurs nationaux à l'étranger trompés et endoctrinés par plus de 90 ans de mensonges officiels.(7\*) Cette organisation du déni par la Turquie lui sert aussi de socle symbolique où s'appuient et se confortent les violations des droits de l'Homme dans ce pays : en particulier les répressions d'aspirations des autres peuples autochtones Kurdes et Assyro-Chaldéens se réfugiant en France ou dans d'autres pays.(8\*)

**Réponse de AA : Pensez-vous vraiment, que l'idéologie kémaliste et son créateur universel n'ont pas participé physiquement au plan d'extermination de la nation arménienne en Arménie occidentale?**

## La réponse de Monsieur Arménag Aprahamian au CRDA

Ne pensez-vous véritablement pas que le Génocide des Arméniens a été la réponse à la Question Nationale Arménienne par les gouvernements successifs turcs?

Cependant toute cette réalité si peu édifiante est masquée par un écran mystificateur de parfum age euro touristique et d'intérêts économique-stratégiques. Profitant de ces facteurs de complaisance, il y a volonté -sans retenue- à vouloir bafouer la loi du 29 janvier 2001 reconnaissant publiquement le Génocide de 1915 par la France. (9\*) Ces carences ne peuvent qu'encourager inconsciemment discriminations et **délinquances** dans notre pays.

Il est important que l'idéologie eurocentrisme du **tout économique à tout prix** des Commissaires de Bruxelles ne s'impose pas en France républicaine : au prix d'escamoter ou de minimiser un négationnisme d'État d'un crime imprescriptible -comme si de rien n'était.(10\*) L'approche en deux poids deux mesures du crime contre l'Humanité est devenue de la sorte un lieu commun.(11\*)

La France authentique aux valeurs citoyennes peut faire beaucoup dans ce débat de défense des droits de l'Homme. En effet, les Maires en leur prochaine Assemblée générale annuelle de leur Association départementale, peuvent voter une motion demandant au Sénat d'inscrire la proposition de loi au calendrier des débats.

Car il ne s'agit pas seulement de protection de la Mémoire des descendants de rescapés de crimes contre l'Humanité (12\*) et qui mettra fin à une situation de non-droit en Humanité qui perdure depuis 1915.(13\*) Avec un tel contexte emblématique -mais réel pour les descendants des victimes- d'impunité et d'injustice que l'on cherche toujours à occulter ou minimiser,(14\*) des répercussions urbaines sociologiques ne manqueront pas de se manifester ou de se diffuser **inconsciemment** malgré tout. En plus des discriminations et des **délinquances**, il y a risques d'ouvertures à des dérives racistes.(15\*)

Dans cet état de choses, il s'agit ici d'une loi de paix civile consubstantielle au Vivre Ensemble. Il est nécessaire d'avoir une loi claire en France qui fasse barrage à une idéologie négationniste -exploitant une situation internationale- et qui écarte tout champ trouble de confusions, d'amalgames ou de falsifications dénigrant ou dénaturant un génocide et son déni.

**Réponse de AA : L'idée consisterait donc à vouloir faire officialiser par un texte de loi issue de la République française un négationnisme historique, niant la réalité de l'application de l'ensemble du plan d'extermination de 1894 à 1923, réduisant le génocide à 1915, effaçant ainsi les mobiles du crime de génocide, les véritables organisateurs du crime, la période officielle allant même jusqu'à falsifier le lieu d'application du crime.**

Le CRDA, le 6 Août 2008

Centre de recherches sur la diaspora arménienne, fondé à Paris en 1976

**Réponse de AA : Nier la réalité du plan d'extermination dans sa totalité chronologique, historique et politique, revient à donner toutes les chances au déni de frapper au cœur de l'application d'une justice réelle en direction des Arméniens d'Arménie Occidentale.**

**J'invite le CRDA à revoir sur la carte ci-dessous, les frontières de l'Empire ottoman ne serait-ce que pour réaliser du manque d'objectivité d'une analyse tronquée, malheureusement volontairement, puisque j'ai adressé ma réponse au CRDA le jour de la parution de cette analyse.**

<http://www.atlas-historique.net/1815-1914/cartes/EmpireOttoman1914.html>

<http://www.haybachdban.org/Armenie-Occidentale/cna/Resolution/Genocide-Discrimination.pdf>

<http://www.haybachdban.org/Armenie-Occidentale/cna/Resolution/Negationnisme-Revisionnisme.pdf>

[Rapport N°1 concernant le Négationnisme](#)

[Rapport N°2 concernant le Négationnisme](#)

[Rapport N°3 concernant le Négationnisme](#)

[Reconnaissance par la Douma Russe](#)

## Nouvelles du Djavakhk

### L'Union des Volontaires Arméniens condamne l'agression de la Géorgie

Depuis plus de cinq jours, le régime du président géorgien Mikhaïl Saakachvili, en violation de toutes les lois internationales, agresse la population civile d'Ossétie du Sud.

L'action militaire des forces armées géorgiennes contre la population pacifique d'Ossétie a commencé le 08 août 2008 par des tirs d'artillerie, de roquettes et de bombardements aériens, ce qui selon diverses sources, aurait fait plus de 1600 victimes.

Armés jusqu'aux dents conformément aux normes de l'OTAN, l'occupant géorgien avec l'aide de mercenaires prirent la décision d'anéantir la population civile d'Ossétie du Sud.

Après cette violence, la Géorgie invite toujours les Ossètes à vivre en paix en Géorgie.

Tout en exprimant leur soutien moral en direction des populations dans leur lutte pour la liberté, l'Union des Volontaires Arméniens se joint à l'appel du Conseil National Arménien, pour que les Arméniens vivants aujourd'hui en Géorgie ne participent pas au sein des forces armées géorgiennes et ne participent pas au génocide perpétré contre le peuple Ossète.

Tout en exprimant leur soutien moral en direction des populations dans leur lutte pour la liberté, l'Union des Volontaires Arméniens se joint à l'appel du Conseil National Arménien, pour que les Arméniens vivants aujourd'hui en Géorgie ne participent pas au sein des forces armées géorgiennes et ne participent pas au génocide perpétré contre le peuple Ossète.

Est-ce possible, après tout ce que les régions autonomes ont eu à subir de l'État géorgien, que ces populations autochtones envisagent encore de demeurer sous le joug de la Géorgie ?

Si les peuples autochtones sous la domination géorgienne à l'avenir ne créent pas des États indépendants, alors la Géorgie doit devenir un État confédéral, comprenant l'État du Javakhk (Samtskhe-Javakhk-Tzaghka) et sa population arménienne de souche, si elle c'est son souhait démocratique.

Si aujourd'hui, nous ne réalisons pas un ensemble cohérent en ayant une évaluation précise de l'évolution de la situation concernant l'Ossétie du Sud, il est fort probable que les mêmes menaces pèseront sur les Arméniens autochtones du Javakhk.

L'Union des Volontaires Arméniens, le 13.08.08

**REPRESENTATION DU CONSEIL  
NATIONAL ARMÉNIEN EN FRANCE**

**à Paris (sur rdv) :**

- Le Jeudi de 15h00 à 18h00 au :  
14 avenue René Boylesve 75016 Paris
- Le Vendredi de 17h00 à 20h00 et,  
Le Samedi de 9h00 à 12h00 à l'adresse suivante :

*Mairie du XVIème arrondissement*  
71, avenue Henri-Martin  
75016 Paris

Tél. : 06 28 13 82 33

E-mail : [aaao@haybachdban.org](mailto:aaao@haybachdban.org)

**à Marseille (sur rdv) :**

- Les Lundi et Jeudi de 14h00 à 15h00 à la :  
Cité des Associations  
93 rue de la Canebière  
13001 Marseille

Tél. : 06 03 29 89 98

E-mail : [violetta@haybachdban.org](mailto:violetta@haybachdban.org)

**REGARDS SUR LA PHILOSOPHIE Հայ**



**SOURKHATCH**

LE SYMBOLE PROTECTEUR DES  
VICHAPAZOUNKS

**POUR REMONTER À LA SOURCE,  
IL FAUT MARCHER À CONTRE  
COURANT.**

**Pour nous écrire et/ou vous informer**



**AAAO**  
MDA 16e, Boîte N° 2  
14, Avenue René Boylesve - 75016 Paris

[www.haybachdban.org](http://www.haybachdban.org)  
[www.western-armenia.eu/news/](http://www.western-armenia.eu/news/)  
[www.haydjampa.org](http://www.haydjampa.org)  
[www.armenia-france.com/soldiers/forum/](http://www.armenia-france.com/soldiers/forum/)

**Soutenez nos actions ...**

Vous pouvez soutenir les différentes missions en charge du Conseil National Arménien et des délégués de l'Assemblée des Arméniens d'Arménie Occidentale, entre autre :

- Faire valoir nos droits à l'autodétermination, auprès des instances internationales,
- Défendre les droits et intérêts des descendants des rescapés du Génocide,
- Lutter contre le Génocide culturel et la désintégration du Patrimoine National,
- Combattre le révisionnisme et le négationnisme à l'encontre du Génocide et de notre existence,
- Défendre l'apprentissage de notre langue, de notre histoire, et organiser la transmission de nos connaissances en direction de nos jeunes générations,
- Soutenir nos compatriotes d'Arménie, d'Artsakh, du Djavakhk, et du Nakhitchévan.

En transmettant directement votre participation par chèque « à l'ordre du CNA » à l'adresse :

CNA  
BP 61  
92224 BAGNEUX Cedex

Tout règlement sera confirmé par un reçu CERFA, qui vous permettra de justifier de votre participation auprès des services fiscaux.

**L'ASSEMBLEE DES ARMÉNIENS  
D'ARMÉNIE OCCIDENTALE**

**Cour de langue arménienne  
d'Arménie Occidentale à Paris, à Marseille et à Cannes**

Dans le cadre d'une sensibilisation à l'Arménie Occidentale, l'Assemblée des Arméniens d'Arménie Occidentale organise des cours de langue arménienne d'Arménie Occidentale pour débutants.

Nous vous attendons nombreux, pour recevoir un enseignement adapté à chacun avec des objectifs clairement définis pour que vous puissiez progresser à votre rythme et dans une ambiance chaleureuse et conviviale.

**A PARIS**

**TOUS LES MERCREDI de 17h00 à 18h00**

**Pour toute information et inscription veuillez nous contacter par**

**Email : [aaao@haybachdban.org](mailto:aaao@haybachdban.org) ou par téléphone au 06 28 13 82 33.**

<http://www.western-armenia.eu/news/Annonces/Aved.htm>

**A la MDA, 14 Avenue René Boylesve, 75016 Paris  
(M° Ligne 6 Passy, Bus 72 Arrêt Pont de Bir Hakeim,  
Rer C Kennedy-Maison de Radio-France)**

**A MARSEILLE**

**TOUS LES MERCREDI de 10h00 à 12h00**

**Pour toute information et inscription veuillez nous contacter par**

**Par Email: [violetta@haybachdban.org](mailto:violetta@haybachdban.org) ou par téléphone au 06.03.29.89.98**

<http://www.western-armenia.eu/news/Annonces/Aved.htm>

**Cité des Associations  
93 rue de la Canebière - 13001 Marseille**

**A CANNES**

**TOUS LES SAMEDI de 10h00 à 12h00**

**Pour toute information et inscription veuillez nous contacter par**

**Par Email: [haydjampa@wanadoo.fr](mailto:haydjampa@wanadoo.fr)**

<http://www.western-armenia.eu/news/Annonces/Aved.htm>